

CTEA mardi 27 janvier 2015
Compte rendu Snetap-FSU

Le CTEA s'est réuni le mardi 27 janvier 2015 dans sa nouvelle configuration suite aux élections professionnelles du 4 décembre.

Le Snetap-FSU était représenté par Laurence DAUTRAIX, Sylvie DEBORD, Claire PINAULT, Serge PAGNIER, Frédéric CHASSAGNETTE et Olivier BLEUNVEN.

En préalable de l'ordre du jour le Snetap-FSU a fait remarquer que l'avancement de la date de ce CTEA et sa convocation un mardi matin posaient problème pour la préparation et l'arrivée de notre délégation avant l'ouverture des débats. Nous rappelons que tous les représentants du Snetap-FSU sont en poste dans des établissements et que la majorité d'entre eux sont en service le lundi. Nous demandons donc que ces pratiques restent exceptionnelles et la règle soit bien la réunion du CTEA le jeudi.

Il y avait 14 points à l'ordre du jour et seul le Snetap-FSU avait fait parvenir des questions diverses (7 questions).

1 – Suites des attentats : réponse de la communauté éducative

Ce premier point est un point d'information traité en présence de Mme RIOU CANALS.

La Directrice Générale annonce que le ministère de l'Agriculture doit, comme le ministère de l'Éducation Nationale, réfléchir aux suites des attentats qui ont frappé la France les 7, 8 et 9 janvier dernier.

Cette réflexion doit porter à la fois sur la sécurité des établissements et sur les enjeux éducatifs car l'École est mise au centre des réflexions. Pour autant l'École ne peut soigner tous les maux de la société.

Elle rappelle que dès le 12 janvier Stéphane LE FOLL a envoyé un courrier aux personnels éducatifs pour rappeler le rôle de l'École et les valeurs républicaines qu'elle doit porter.

Le 13 janvier il a rencontré les DRAAF. Il s'est ensuite déplacé dans deux établissements : à Angers le 15 janvier et à Brie Comte Robert le 22 janvier (avec le Premier Ministre et la Ministre de l'Éducation Nationale).

Un forum de discussion est ouvert sur internet.

Un document sur les valeurs républicaines a été publié dans lequel plusieurs éléments ont été intégrés par l'Enseignement agricole : Éducation au média, ESC, formation des enseignants.

La DGER rencontrera les acteurs de l'Enseignement Agricole en bilatérale tout au long du mois de février (**le Snetap-FSU sera reçu le 5 février**).

Enfin sur l'ensemble de ces problématiques le ministre a annoncé **un Colloque le 17 mars à Paris**.

Le Snetap-FSU a d'abord regretté le message tardif du ministre au regard des attentes de la communauté éducative (en regrettant le manque de réactivité vis à vis de l'enseignement qu'il est pourtant capable d'avoir pour d'autres crises de l'agriculture). Il a souligné l'importance de cette réflexion qui doit être abordée par plusieurs angles :

- d'abord une réponse immédiate et structurelle aux suites des attentats (sécurité des établissements et des élèves, aide et information de l'ensemble des personnels, ...) qui doit être adaptée aux différentes situations.

En appelant les personnels à la plus grande vigilance dès le lendemain des attentats, la DGER se devait de suivre les remontées attendues avec la communauté éducative. Il semble que ce ne soit pas le cas. Par exemple à Toulouse où les personnels éducatifs ont signalé des faits graves mais

sont restés ensuite à l'écart des mesures prises alors que les apprentis et élèves les interrogeaient et attendaient des réponses. Il faut que les annonces de la DGER soient réellement suivies pour permettre un véritable travail éducatif et pas uniquement répressif.

Le Snetap-FSU a évidemment confirmé le rôle important de l'ESC mais souligné également la place prépondérante des professeurs-documentalistes dans le dispositif.

- Ensuite une réponse de fond; une réponse éducative. Il y a une volonté affichée de travailler sur les questions d'éducation à la citoyenneté, aux valeurs républicaines, à la laïcité. Pour le Snetap-FSU, ces valeurs exigent un travail concret sur les contenus et l'écriture des référentiels, car elles doivent d'abord reposer sur des disciplines. Le Snetap-FSU rappelle qu'il avait fait de l'éducation à la citoyenneté un sujet important de son dernier Congrès national à Arras. La question de l'instruction civique ou des choix dans les programmes d'Histoire Géographie par exemple doivent donc être rediscutés.
- Enfin les questions de laïcité, de gratuité de l'enseignement et des voies de formation ségréguées doivent aussi être au centre des débats à venir pour permettre une vraie école pour tous.

Le SNETAP souhaite avoir des éléments plus précis sur les mesures de sécurité envisagées, les impacts sur les déplacements des élèves ...

Il demande également des éléments sur les incidents évoqués (nombre, gravité, ...).

2 – Référentiel CAPA

La DGER présentait, pour avis du CTEA, les projets de référentiel des CAP Agricoles "Agriculture des régions chaudes", "Lad Cavalier d'entraînement", "opérateur en Industrie Agro-alimentaire" et "métiers de l'agriculture". Les grilles horaires étaient également soumises à l'avis du CTEA.

La DGER a annoncé que ce nouveau CAP Agricole (nouvelle dénomination) passera de 29 à 28 heures hebdomadaire, mais que l'horaire global restera le même (1624 h) car le nombre de semaines passe de 56 à 58.

Le nombre de semaines de stage obligatoires est de 12 semaines. Mais 6 semaines de stage supplémentaires peuvent être ajoutées par l'établissement sur la période scolaire. Ces semaines supplémentaires peuvent être proposées aux élèves individuellement.

Cinq heures hebdomadaires sont laissées à l'autonomie de l'établissement et les établissements disposeront de 725 h enseignant pour les dédoublements.

Ce nouveau CAP prend en compte les nouvelles orientations concernant l'ago-écologie.

L'évaluation de ce diplôme pourra se faire soit en UC soit en mixant CCF et épreuve terminale. Pour cette dernière modalité il est prévu une part 80 % de CCF et 20 % d'épreuve ponctuelle (une seule épreuve terminale sur le stage en entreprise).

Il sera mis en place en 2015 et la première session aura lieu en 2017.

Le Snetap-FSU rappelle que le nouveau CAPA s'inscrit dans la rénovation de la voie professionnelle avec deux objectifs : l'insertion professionnelle et la poursuite d'étude pour ceux qui le souhaitent et le peuvent. Mais dans la présentation de ce projet de référentiel le Snetap-FSU dénonce d'abord le problème de fond. En effet les contenus sont très utilitaristes et répondent sans doute à une commande des professionnels mais certainement pas à la poursuite des études.

Les 5 heures non affectées sont des heures prises sur les disciplines et qui pèseront très lourds pour les élèves qui veulent poursuivre. Ce dispositif est présenté comme une nouvelle modalité d'individualisation, mais il ne vise en réalité qu'à réduire les ETP d'enseignants. En prélevant respectivement 2 heures sur les disciplines générales et 3 heures sur les disciplines professionnelles, cela permet de réduire d'autant les ETP.

Sur les 6 semaines de stage supplémentaires le Snetap-FSU estime qu'elles ne peuvent aboutir qu'à un décrochage des jeunes par rapport à la progression pédagogique de laquelle ils seront absents. Ces stages ne feront qu'écarter certains jeunes et les faire sortir dès la fin du CAPA de la formation initiale. De plus elles poseront d'énormes problèmes d'organisation pédagogique et les critères sur lesquels seront décidées ces semaines supplémentaires ne sont pas formulés.

En voulant regrouper plusieurs CAPA, la structure de la formation devient complexe (particulièrement dans l'ARC et le MA) et posera un problème de lisibilité pour les familles.



La formation à la santé et sécurité nous semble largement insuffisante et clairement en dessous des exigences du référentiel Bac Pro. Par exemple aucune obligation à la formation au secourisme n'est prévue, même pas dans la semaine de développement durable et santé, un comble pour des jeunes que l'on veut envoyer davantage en entreprises.

Sur les grilles horaires, le Snetap-FSU déplore une fois de plus l'absence de grille pour les formations par apprentissage. Il dénonce des horaires très faibles pour certaines matières comme par exemple la biologie / écologie ou la physique / chimie : une demi heure hebdo alors que l'on veut mettre en avant l'agro-écologie cela semble contradictoire.

Enfin la question de l'évaluation reste entière pour le Snetap-FSU et le Snerma-FO qui refusent le passage de la part de CCF à 80 %.

Malgré nos nombreuses démarches et nos interventions régulières la DGER refuse toujours d'entendre les personnels (le Snetap-FSU pour le public et la FEP CFDT pour le privé sont les deux organisations majoritaires et les plus représentatives). Une dernière réunion le 22 janvier dernier avec les OS du public, l'Inspection et la DGER avait permis de mettre en avant des difficultés sur l'évaluation de la partie professionnelle. Des propositions de nouvelles modalités d'évaluation ont été faites : ajout d'une épreuve sur les pratiques professionnelles, sur le site de formation des apprenants, avec un jury extérieur, - épreuve tenant compte de la saisonnalité des techniques -, ce qui aurait du permettre l'ajout d'une épreuve ponctuelle anticipée. La DGER et l'Inspection ont préféré rester avec les 80 % de CCF et ne simplement modifier qu'un CCF dans sa forme ce qui ne répond pas aux demandes des personnels.

Si la DGER se targue du soutien des professionnels, le Snetap-FSU rappelle que de nombreux professionnels (en dehors de la FNSEA) ont contesté ou critiqué les propositions de la DGER (contestation de monde hippique qui a obligé la DGER à revoir la construction du CAPA SE – contestation des professionnels de la maréchalerie qui ont obligé la DGER à ajouter une épreuve terminale au CAPA Maréchalerie – Inquiétude des professionnels de la forêt – Questionnements des représentants du paysage ...).

Le Snetap-FSU a vivement contesté les choix de la DGER et de l'Inspection en matière d'évaluation et les a informé qu'il reviendra rapidement et fortement vers eux.

Résultats du vote : **Contre : 6 SNETAP**; Pour : 1 SGEN CFDT; Abstention : 2 UNSA

3 – Décret Bac Pro – modalité évaluation

Le projet de décret présenté au CTEA modifie l'article D337-69 du code de l'éducation. Précisément il a pour objet de modifier le périmètre des modes d'évaluation à l'examen du baccalauréat professionnel.

Les diplômes professionnels sont évalués, outre la voie de la validation des acquis de l'expérience, par des épreuves organisées soit en contrôle en cours de formation, soit par examen terminal ponctuel.

Actuellement le contrôle en cours de formation ou l'examen ponctuel terminal s'appliquent à l'épreuve entière qu'elle soit constituée d'une ou plusieurs unités. Le projet de décret prévoit que le mode d'évaluation sera lié à l'unité, c'est à dire qu'à l'intérieur d'une même épreuve, certaines unités pourront être évaluées par examen ponctuel terminal et d'autres par contrôle en cours de formation.

Le Snetap-FSU s'étonne d'abord d'une modification de ce décret alors qu'à l'EN comme à l'EA un débat général est prévu sur l'évaluation. La sortie de ce texte nie donc, avant même l'ouverture du dialogue, les conclusions de ce débat.

Si ce décret n'a que peu d'incidence sur l'évaluation du Bac Pro agricole qui applique déjà cette disposition, pour autant il impose la part de CCF à 50 % minimum.

Résultats du vote : **Contre : 6 SNETAP**; Pour : 1 SGEN CFDT; Abstention : 2 UNSA

4 – Certificat Spécialisation "Restauration collective"

En 2011 la DGER avait mis en place un certificat de spécialisation agricole option "Restauration collective" à titre expérimental (délivrance par la voie de l'apprentissage en UC) dans quatre CFA.

Cette expérimentation avait été étendue à deux autres CFA en 2014.

Aujourd'hui la DGER nous demande de valider la fin de l'expérimentation et la création de ce CS de façon



définitive.

Le Snetap-FSU maintient sa position affichée lors de la mise en œuvre de l'expérimentation : ce CS "Restauration collective" relève de formations dépendantes d'abord du Ministère de l'Éducation Nationale. Il est bien question d'une formation liée à la restauration et non l'agro-alimentaire.

Notre organisation n'avait pas assisté à la présentation des résultats de l'expérimentation mais estime que des éléments du rapport auraient pu amener à quelques modifications du référentiel. En effet l'Inspection avait annoncé qu'elle privilégierait de nouvelles orientations (clarification des liens entre le référentiel professionnel et le référentiel de certification, levée de certaines ambiguïtés, notamment en matière de recrutement, meilleure lisibilité de l'activité de distribution, consolidation des partenariats ...). Dans le texte qui nous est présenté aujourd'hui aucune correction n'est apportée alors qu'un nouveau référentiel devait voir le jour sur la base des préconisations du rapport d'expertise.

Résultats du vote : **Abstention : 6 SNETAP**; Pour : 1 SGEN CFDT + 2 UNSA

5 – Médiateur de l'enseignement technique et supérieur agricole

La DGER présente pour avis un projet de décret instaurant un médiateur de l'enseignement technique et supérieur agricole. Ce décret qui arrive en application de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, précise les modalités de sa nomination et de l'organisation de son action.

Les organisations syndicales soulignent un décret qui va dans le bon sens mais demandent quelques précisions :

* le médiateur doit présenter au ministre un rapport annuel " *dans lequel il formule les propositions qui lui paraissent de nature à améliorer le fonctionnement du service public de l'enseignement agricole.* ". Les OS demandent que ce rapport soit également présenté aux représentants du personnel (pour le Snetap-FSU devant le CTEA).

* le Snetap-FSU demande qu'une information soit donnée aux personnels, aux familles et aux élèves de l'existence du médiateur.

Résultats du vote : **Pour : 6 SNETAP** + 1 SGEN CFDT + 2 UNSA
(Le Snetap-FSU réserve son vote au CNEA en fonction des réponses apportées)

6 – Projet Agro-écologique

La note de service DGER/SDRICI/2014-237 du 27/03/2014 fixait le programme d'élaboration des programmes agro-écologiques régionaux. Elle devait permettre d'identifier les projets des établissements agricoles en faveur de la transition agro-écologique .

Les DRAAF devaient normalement finaliser leur programme régional pour le 15 juillet 2014 et le faire remonter à la DGER pour le troisième trimestre 2014.

La DGER présente au CTEA une note qui " analyse des programmes régionaux de l'enseignement agricole pour la transition agro-écologique et la mobilisation des exploitations agricoles et des ateliers technologiques. " (état d'avancement des programmes).

Pour le Snetap-FSU cette analyse intéressante conforte sa propre analyse.

Il s'interroge d'abord sur la place de la gouvernance locale et régionale. Il semble qu'une certaine recentralisation entraîne une perte de la dynamique des établissements.

Il y a semble-t-il une vraie difficulté à l'appropriation du concept par les établissements et les équipes et on peut s'interroger alors sur ce qui restera du concept dans quelques années.

Le Snetap-FSU rappelle que le choix d'investir sur la formation de quelques référents dans chaque région empêche aujourd'hui une visibilité locale. On attend toujours le programme qui sera mis en place pour démultiplier ensuite cette formation localement.

Le Snetap-FSU s'inquiète de l'annonce par certains établissements de modifications des modules de formation. Si les MIL, MAR, UCARE permettent des adaptations locales les référentiels eux ne peuvent



être modifiée (exemple d'une modification du BTSAACSE pour intégrer une formation apicole).

L'inspection (M. POUPELIN) confirme qu'il est hors de question de faire la moindre adaptation du référentiel ACSE pour intégrer l'apiculture. Le référentiel tel qu'il existe (notamment avec le MIL) permet déjà de l'intégrer.

7 – 6^{ème} Schéma

L'administration a présenté un plan détaillé du projet de 6^{ème} schéma.

Une première partie rappelle le cadre législatif nouveau issu de la loi Peillon et de la loi d'Avenir agricole ainsi que le contexte budgétaire difficile de nombre de nos EPLEFPA.

La deuxième partie fait le bilan du précédent schéma et donne les tendances des évolutions des effectifs dans le contexte particulier de la réforme de la voie professionnelle.

La troisième partie tend à évaluer les évolutions à venir à partir des enquêtes d'insertion et d'outils extérieurs à l'EA et notamment de documents de la DARES.

Enfin, la dernière partie en appui au projet stratégique fixe les objectifs du 6^{ème} schéma.

Le Snetap-FSU a fait part de sa préoccupation sur la part dédiée à chacune des parties, la dernière étant jugée peu fournie alors qu'elle doit constituer la substance même de cette écritures en fixant les orientations pour les prochaines années.

Le contexte s'inscrit dans la poursuite des politiques économiques et laisse perplexe sur la réelle capacité de l'enseignement agricole à répondre à la demande sociale et à la nécessité de réorienter notre système de production vers « le produire autrement ». La deuxième partie si elle fait un état de tendances partagées des évolutions de flux d'élèves dans chacun des cycles et voies de formation, l'analyse qui en est faite n' a pas toujours notre approbation. Ainsi et notamment, la DGER fait le constat d'une baisse des effectifs scolarisés dans les classes de 4^{ème} et de 3^{ème} alors que le nombre de classes a augmenté. Dans l'absolu, elle a raison mais elle oublie de signaler que cela n'est pas la réalité pour l'EAP. Celui-ci a perdu 14 classes sur la durée du 5^{ème} schéma et ne perd que 22 élèves sur les 1795. Une telle écriture pourrait conduire les autorités académiques à refuser le maintien ou l'ouverture de ces classes dans le service public au prétexte que l'effectif global est en baisse.

Les orientations prévues sur la dernière partie sont inquiétantes étant donné qu'aucune ambition n'est prévue pour accompagner l'augmentation du flux d'élèves constaté actuellement dans le second degré et pour certaines incantatoires quand on sait la difficulté aujourd'hui de faire vivre les cinq missions de l'EA actuellement dans nos établissements. Enfin, la DGER projette de poursuivre le suivi des 15 indicateurs du 5^{ème} schéma. Le Snetap-FSU interroge sur l'opportunité à les poursuivre en raison du retard dans leur publication au regard de ce qui fondait leur mise en place à savoir des outils de pilotage. A regarder un peu trop loin en arrière dans son rétroviseur ne nous fait-il pas prendre le risque de nous mettre dans le mur ? En revanche, une juste appréciation de la qualité de notre enseignement justifierait la mise en place d'un suivi de cohorte. La DGER nous propose cependant de lui faire part des indicateurs à faire évoluer.

Une présentation sera faite au CNEA. Elle sera un premier rendez-vous qui nous permettra d'apprécier la qualité du dialogue social dans la rédaction de ce 6^{ème} schéma.

8 – Questions diverses (seul le Snetap-FSU a porté des questions diverses)

81 - Allègement programme histoire géographie Bac Pro

Question : Le Snetap-FSU est intervenu à plusieurs reprises sur la question de l'allègement du programme d'histoire-géographie du baccalauréat professionnel et plus particulièrement sur la question l'enseignement de la seconde guerre mondiale, des génocides de cette période, ainsi que l'action de la France et des Français durant ces événements.

En réponse à un courrier du mois de septembre, M. Schänebele nous a répondu que notre proposition « *ne peut s'envisager sans remettre en cause la finalité de la rénovation de l'enseignement d'histoire-géographie* ».

Nous pensons que les débats à l'occasion des CTEA et CNEA avaient permis de dégager un consensus sur cette question.



Nous rappelons d'abord que l'allègement devrait viser la classe de terminale alors que ceux qui ont été faits ont surtout concernés la classe de première (à l'exception de deux pays européens) et surtout que dans notre proposition, nous demandons le transfert du chapitre "Europe" en première, allégeant ainsi d'autant le programme de terminale et donnant une certaine cohérence au programme : en première, plutôt l'Europe et en terminale, plutôt la France.

Cet élargissement "chronologique" s'accompagnerait d'un transfert de chapitres vers la classe de première ... donc d'un allègement de la classe de terminale.

Les événements récents éclairent d'un nouveau jour les points que nous défendons depuis de nombreuses années. Nous réitérons donc notre demande de reprendre cette question de façon précise avec les services de la DGER et l'Inspection de l'Enseignement Agricole.

Réponse : un groupe de travail sur le sujet va se réunir rapidement.

82 – Classes spécifiques

Question : L'intersyndicale de l'enseignement agricole public (Snetap-FSU - Snerma-FO - Syac-CGT - SUD Rural) et la Confédération paysanne ont adressé, le 9 décembre 2014, un courrier au Ministre pour demander une expérimentation nationale de ce dispositif (après un premier courrier resté lui aussi sans réponse adressé conjointement au Ministre par la FCPE et le Snetap-FSU, dont le contenu portait également pour partie sur cette question). Dans ce courrier les organisations signataires ont également demandé qu'une réponse soit apportée aux équipes qui ont déjà réfléchi à un projet d'ouverture.

Nous avons à nouveau interpellé Madame Annick Baille par courriel le 19 décembre dernier (mail dont vous étiez également destinataires).

Alors que les CTREA et CREA sont en train de valider les cartes régionales des formations, nous exigeons aujourd'hui une réponse claire à notre interpellation et aux attentes des établissements.

Réponse : une réponse écrite à l'intersyndicale est à la signature ... mais ne pourra satisfaire la demande de l'intersyndicale.

La DGER rassure le Snetap-FSU : il n'est pas question de fermeture de la classe spécifique à Tours.

83 – Réforme territoriale

Question : Le CREA de Basse Normandie a été repoussé par le DRAAF afin de lui permettre de se rendre à une réunion à la préfecture sur l'unification de la Basse et de la Haute Normandie. Il a été annoncé que l'un des deux DRAAF serait le « préfigurateur » de la fusion des deux administrations régionales.

Les représentants des personnels en région s'interrogent sur le peu de cas fait du CREA où pas moins d'une quarantaine de personnes sont convoquées ! N'osant croire que cet ajournement serait motivé par la seule compétition entre les DRAAF concernés par cette unification, ils pensent que la réorganisation de l'État à l'issue du vote de l'Assemblée Nationale le 17 décembre, serait à un stade plus avancée que les assurances de concertation avec les personnels ne le laissent imaginer...

Quels sont actuellement les scénarios à l'étude susceptibles d'impacter l'organisation administrative de l'EA et quelles concertations avec les représentants des personnels sont envisagées en région et nationalement et dans quel calendrier ?

Réponse : le CTM abordera ce point jeudi. Il y a bien des échanges actuellement sur cette question mais dans la réflexion il y a la volonté de ne pas se détacher de l'Éducation Nationale sur ce sujet.

Le travail mené actuellement en Bourgogne / Franche Comté pourrait servir à alimenter les réflexions des autres régions.

Il n'y a pas de scénario arrêté et à l'EN il y a encore beaucoup d'interrogations.

84 - Financement des Assistants d'Éducation

Question : Lors de la présentation du budget 2015 du Ministère de l'Agriculture, le Snetap-FSU avait signalé le problème que posait l'annonce d'un financement des postes d'Assistants d'Éducation à "coût réel". En effet le simple examen des chiffres présentés démontrait a contrario que ce ne pourrait pas être



le cas cette année encore.

En effet si l'on divise le montant global des crédits annoncés (28 816 923 €) par le nombre d'AE (1247 / 1165 + 82 créés en 2015) on obtient un financement de 23109 € par AE. Si ce montant est en effet supérieur à celui qu'il était dans le budget 2014 (21 309 €) il est encore loin de celui des AE du Ministère de l'Éducation Nationale qui prévoit 26 598 € pour 2015.

Nous nous interrogeons sur la sincérité du budget défendu par la DGER et vous demandons de revoir et corriger la partie sur le financement des Assistants d'Éducation.

Réponse : nous avons eu le souci de maintenir une rémunération identique entre un Assistant de l'EN et de l'EA. Mais la gestion des budgets est différente.

Nous cherchons à éviter autant que possible le recours aux budget de l'EPL ... les crédits 2015 le permettront mais il n'y aura pas d'augmentation du nombre d'AE.

A la demande du Snetap-FSU, la DGER assure qu'il y aura une note explicative présentée lors de la prochaine réunion ATLS.

85 - Professeurs documentalistes

Question : Lors du CTEA du 27 novembre 2014 nous vous avons interpellé sur le problème de la rémunération du rôle de conseillers pédagogiques pour les professeurs-documentalistes et rappeler notre demande d'organisation d'un groupe de travail sur les obligations statutaires des enseignants. Sur le premier point il semble que seuls certains profs-docs ont été payés.

Nous souhaitons savoir pourquoi certains n'ont pas encore été payés et quand ils le seront. Nous souhaitons également connaître le "véhicule juridique" utilisé (le montant et les modalités) et s'il permettra la pérennité de ce financement. Cette solution s'appliquera-t-elle pour toutes les heures supplémentaires années figurant sur les fiches de service des collègues (au titre d'autres missions : correspondant local formation / insertion /...) ? Enfin nous demandons qu'une information spécifique des collègues concernés soit faite.

Sur le second point, vous aviez confirmé la tenue d'un chantier « obligations de service » dans le courant du premier trimestre 2015 afin qu'il soit opérationnel à la rentrée prochaine. Avez-vous fixé le calendrier de ce chantier ?

Réponse : nous confirmons que nous avons une obligation du remboursement du tutorat par les profs Doc mais nous n'avons pas encore trouvé l'outil juridique le permettant.

Si des enseignants ont été payés ce ne peut être que par des initiatives locales mais ce n'est pas par un outil juridique pérenne.

86 - Aménagements aux examens pour les élèves handicapés

Question : Suite à la parution de la note de service DGER/SDPFE/2014-887, concernant les aménagements aux examens pour les élèves handicapés de l'enseignement agricole, nous vous avons interpellés avec la Fédération Française des Dys pour demander la suspension de cette note de service et la constitution d'un groupe de travail élargi pour une écriture bienveillante d'une nouvelle note de service en 2015.

Nous n'avons pas de réponse à ce jour.

Réponse : le texte sera modifié. Une réponse écrite sera envoyée rapidement.

